

Des prêts sont consentis aux industriels pour la construction ou l'agrandissement d'usines et pour l'achat de dragueurs hauturiers; de leur côté, les pêcheurs bénéficient de prêts pour se construire ou s'acheter des bateaux capables de multiples opérations de pêche en vue d'augmenter leur production. Les pêcheurs bénéficient également d'une prime de \$160 par tonneau de nouveau vaisseau, en vertu de la loi de 1955 sur les vaisseaux de pêche (primes). Une loi concernant la réfection et le radoub des bateaux de pêche et des vaisseaux côtiers a été adoptée en 1958; elle permet au gouvernement de contribuer financièrement à entretenir et à prolonger la durée de la flottille actuelle. En mai 1959, l'Assemblée législative adoptait, de plus, une loi sur les vaisseaux côtiers (primes) afin d'encourager la construction de vaisseaux côtiers destinés aux eaux terre-neuviennes; cette loi accorde une prime maximum de \$300 par tonneau à l'égard des vaisseaux de construction locale ne dépassant pas 400 tonneaux de jauge brute.

Les autres services comprennent des écoles de pêches où s'enseignent la technique du métier et la navigation; des services de consultation en matière d'engins et d'équipement; des services concernant la recherche industrielle, la construction, l'organisation et la gestion des usines; l'aide aux syndicats de pêcheurs, la publication de rapports sur les conditions météorologiques et sur les glaces, ainsi que la recherche et le sauvetage des naufragés. La loi sur le sel de pêche, adoptée en 1957, assure une surveillance plus rigoureuse de l'emploi de ce sel.

Les eaux intérieures de Terre-Neuve, excellentes pour la pêche sportive, ne sont pas exploitées sur un pied commercial. Les lacs et les étangs demeurent sous la juridiction de la Division des ressources naturelles du ministère provincial des Mines et des Ressources, mais les cours d'eaux,—fréquentés par des poissons migrateurs, notamment le saumon et la truite de mer,—relèvent du gouvernement fédéral. La surveillance et la conservation du poisson sont ainsi devenues totalement ou principalement fonctions du ministère fédéral des Pêcheries. Quant aux lacs et aux étangs, cependant, ces questions relèvent du gouvernement provincial ou également du gouvernement fédéral.

Île-du-Prince-Édouard.—Les pêches maritimes et intérieures de l'Île-du-Prince-Édouard sont administrées par le gouvernement fédéral. Le ministère provincial des Pêcheries complète l'activité du gouvernement fédéral et s'intéresse surtout à l'expansion de l'industrie de la pêche. Le ministère fournit une aide technique et, de concert avec l'Office des recherches sur les pêcheries du Canada et divers services du ministère fédéral des Pêcheries, entreprend certains travaux d'expérimentation.

Par l'entremise de la Commission de prêts aux pêcheurs de l'Île-du-Prince-Édouard, organisme relevant du ministère provincial, une aide financière est offerte aux pêcheurs. La Commission de prêts aux pêcheurs fonctionne en vertu de l'autorité que lui confère la loi sur l'aide au rétablissement et ses règlements d'application, approuvés, avec leurs modifications, par le lieutenant-gouverneur en conseil, le 7 janvier 1949. Les prêts sont accordés aux pêcheurs et aux sociétés commerciales en vue de l'achat de bateaux, de moteurs et d'appareils, au taux d'intérêt de 4 p. 100. Depuis sa réorganisation en 1949 jusqu'à la fin de mars 1961, la Commission a prêté environ \$1,620,000 pour la modernisation des flottilles côtières et hauturières. Sous l'empire de la loi sur les prêts aux établissements industriels, des prêts visant la construction ou l'expansion des usines de conditionnement peuvent être accordés à l'égard d'installations pour la manutention des produits de l'agriculture, de l'horticulture et de la pêche.

La pêche sportive relève du ministère de l'Industrie et des Ressources naturelles. Les cours d'eau de la province, généralement alimentés par des sources et d'un débit assez constant, sont très favorables à la reproduction du poisson de sport, dont la truite mouchetée est la plus importante. L'Office des recherches sur les pêcheries du